

SAISINE DU CONSEIL MEDICAL – FORMATION RESTREINTE

Le Conseil Médical formation restreinte est chargé de donner à l'autorité compétente un avis sur les questions médicales soulevées par l'admission des candidats aux emplois publics, l'octroi et le renouvellement de certains congés de maladie, et l'aptitude à la réintégration à l'issue de ces congés.

La collectivité employeur doit saisir le Conseil Médical avant de prendre sa décision et doit lui transmettre la demande formulée par l'agent.

La saisine doit être impérativement réalisée via l'outil AGIRHE, selon la procédure décrite ci-après ; le dossier une fois constitué doit être adressé directement au Secrétariat du Conseil Médical placé auprès du Centre de Gestion. Le dossier doit impérativement contenir un certain nombre de pièces administratives et médicales, énumérées, par type de saisine dans le logiciel AGIRHE.

Dès réception du dossier, le secrétariat du Conseil médical vérifie que le dossier est en état d'être soumis à examen. Il peut être amené à une expertise médicale auprès d'un médecin agréé si cela est nécessaire à l'instruction du dossier. Cet examen a pour objet de vérifier que l'agent réunit effectivement les conditions exigées pour bénéficier du congé sollicité ou pour vérifier son aptitude à la réintégration. Les honoraires et frais médicaux sont à la charge de la collectivité. Le secrétariat du Conseil médical informe l'autorité territoriale, l'agent, et le médecin chargé de la prévention de la date à laquelle le dossier sera examiné.



Agent ▾

Collectivité ▾

Instances ▾

Prévention ▾

Remplacement ▾

Statistiques ▾

Documents ▾

Paramètres ▾

CAP ▸

CST ▸

CCP ▸

Avancements de grade ▸

Promotion interne ▸

Formation Plénière ▸

Formation Restreinte ▸

Liste des agents

Elections CAP ▸

Elections CST ▸

Elections CCP ▸

Création d'une nouvelle saisine du comité médical

s@cdg88.fr

es lettres du nom de l'agent

Avec inactifs

Nouvelle Saisine CMed

Suivi des Saisines CMed

- 1) Sélectionner l'onglet INSTANCES
- 2) Cliquer sur Formation Restreinte
- 3) Cliquer sur Nouvelle Saisine CMED.

Création d'une nouvelle saisine du comité médical

Adresse de messagerie du créateur de la saisine : test@test.fr

Selectionnez un agent : Tapez les 2 premières lettres du nom de l'agent

4) Saisir votre adresse de messagerie.

5) Saisir les 2 premières lettres du nom de l'agent concerné.

6) Choisir l'agent concerné dans le menu déroulant.

Création d'une nouvelle saisine du comité médical

Adresse de messagerie du créateur de la saisine : instances-medicales@cdg88.fr

Sélectionnez un agent : ARNOULD Fabrice(technicien principal de 1ère classe NT) Avec inactifs

Agent sélectionné : ARNOULD Fabrice

10 rue des vosges
88000
EPINAL

Affectation :

Médecin de prévention : Sélectionnez un médecin

Médecin traitant : Nom :
Adresse :
Code postal / Ville :

Sélectionnez l'objet de la saisine : Sélectionnez un objet

7) Cliquer sur Valider.

8) compléter les champs « médecin de prévention » et « médecin traitant »

Sélectionnez objet de la saisine

Selectionnez un objet

- Selectionnez un objet
- Autre
- Temps partiel thérapeutique
- Congé maladie ordinaire
- Congé grave maladie
- Congé longue durée
- Congé longue maladie

9) Sélectionner l'objet de la saisine.

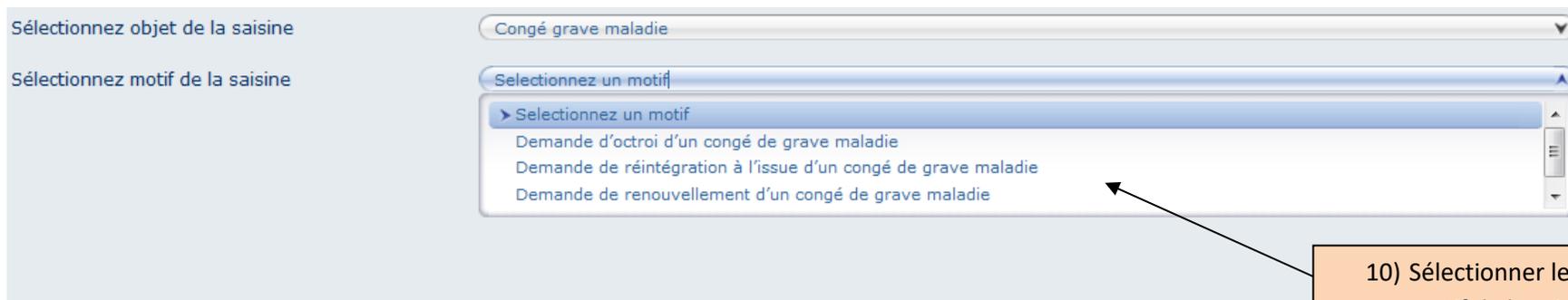
Sélectionnez objet de la saisine

Congé grave maladie

Sélectionnez motif de la saisine

Selectionnez un motif

- Selectionnez un motif
- Demande d'octroi d'un congé de grave maladie
- Demande de réintégration à l'issue d'un congé de grave maladie
- Demande de renouvellement d'un congé de grave maladie



10) Sélectionner le motif de la saisine.

Sélectionnez objet de la saisine

Congé grave maladie

Sélectionnez motif de la saisine

Demande d'octroi d'un congé de grave maladie

Ajouter ce motif



11) Valider votre choix.

ATTENTION : Il est possible d'ajouter plusieurs motifs pour le même objet de saisine du Conseil médical - formation restreinte (pour cela, revenir aux étapes 9 à 11 puis poursuivre la saisine)

12) Afficher la liste des pièces à fournir.

Afficher la liste des pièces à fournir

Pièces à joindre au dossier

| Libellé | Statut | |
|--|--------|--------------------|
| Certificat du médecin traitant indiquant la pathologie (sous pli confidentiel) | | Document à envoyer |
| Courrier de l'agent | | Document à envoyer |

Informations complémentaires

Bref exposé des circonstances qui conduisent à cette saisine

13) indiquer les circonstances de la saisine (situation et demande de l'agent, historique...)

Historique des congés de l'agent

| Début | Fin | Type | Durée | |
|------------|------------|----------------------------|-------|---------------------------|
| 25/04/2012 | 30/04/2012 | Congé de maladie ordinaire | 6 | Supprimer |
| 01/02/2012 | 06/02/2012 | Congé de maladie ordinaire | 6 | Supprimer |

14) Rappel des congés saisie sous AGIRHE (onglet absence)

Ajouter un congé :

debut : fin Objet :

[Ajouter un congé](#)

Questions sur lesquelles vous souhaitez obtenir une réponse :

15) Il est possible de saisir des périodes congés supplémentaires, toutefois il est recommandé d'effectuer cette saisie dans la fiche de l'agent sur AGIRHE – onglet absence

16) indiquer les questions complémentaires éventuelles

Valider la saisine

17) Valider la saisine

Une fois la saisine validée, vous pouvez vérifier l'enregistrement de la demande et procéder à l'impression du bordereau de saisine dans le menu instances → Formation restreinte → suivi saisine CMED. C'est à partir ce même menu que vous pourrez suivre l'état d'avancement du dossier tout au long de la procédure.

The screenshot displays the AGIRHE web application interface. At the top, the header includes the logo for 'Centre de Gestion des Vosges' on the left, the text 'Agirhe RH - Espace collectivité - Centre de Gestion des Vosges' in the center, and the 'COLLECTIVITE TEST' title. Below the header, a navigation bar contains icons for 'Agent', 'Collectivité', 'Instances', 'Prévention', 'Remplacement', 'Statistiques', 'Documents', and 'Paramètres'. The 'Instances' menu is open, showing a list of options: CAP, CST, CCP, Avancements de grade, Promotion interne, Formation Plénière, Formation Restreinte, Liste des agents, Elections CAP, Elections CST, and Elections CCP. The 'Formation Restreinte' option is highlighted, and a sub-menu is visible with 'Nouvelle Saisine CMed' and 'Suivi des Saisines CMed'. An orange callout box with an arrow points to the 'Suivi des Saisines CMed' option, containing the text: '17) Vérifier l'enregistrement de la saisine et imprimer le bordereau de saisine'. The background shows a form titled 'Création d'une nouvelle saisine du comité médical' with a text input field containing 's@cdg88.fr' and a dropdown menu with 'es lettres du nom de l'agent' selected. A checkbox labeled 'Avec inactifs' is also visible.